

5.2

Réglementation et lignes directrices

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

Publication finale de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques pour les assureurs.

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques qui ont pour but de recueillir, directement auprès des assureurs, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Ces nouvelles divulgations devront être transmises à l'Autorité par tous les assureurs du Québec visés par la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*.

Une consultation publique sur ces exigences de divulgation s'est déroulée du 23 janvier au 24 février 2025.

Les instructions, les spécifications techniques, les gabarits ainsi que les matrices d'application pour compléter les divulgations sont accessibles sur le site Web de l'Autorité sous la rubrique « [Divulgation](#) », aux onglets « [Assurance de dommages | AMF](#) » et « [Assurance de personnes | AMF](#) ».

Pour toute question sur les divulgations :

Chantale Bégin, CPA auditrice
Conseillère experte - Risques financiers
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4595
Courrier électronique : chantale.begin@lautorite.qc.ca

Le 10 avril 2025

Publication finale de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques pour les institutions de dépôts.

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie de nouvelles exigences de divulgation relativement aux risques climatiques qui ont pour but de recueillir, directement auprès des institutions de dépôts, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Ces nouvelles divulgations devront être transmises à l'Autorité par toutes les institutions de dépôts autorisées du Québec visées par la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*.

Une consultation publique sur ces exigences de divulgation s'est déroulée du 23 janvier au 24 février 2025.

Les instructions, les spécifications techniques, les gabarits ainsi que les matrices d'application pour compléter les divulgations sont accessibles sur le site Web de l'Autorité sous la rubrique « [Divulgations](#) » aux onglets « Institutions de dépôts et sociétés de fiducie » et « Coopératives de services financiers ».

Pour toute question sur les divulgations :

Chantale Bégin, CPA auditrice
Conseillère experte - Risques financiers
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4595
Courrier électronique : chantale.begin@lautorite.qc.ca

Le 10 avril 2025